

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
PARAISANT  
Tous les VENDREDIS

# Le Clairon

PUBLIÉ PAR  
L'Imprimerie Yamaska  
INCORPORÉE.

## VISITEURS DISTINGUES

Sir Lomer Gouin, ancien premier ministre de la Province, ainsi que de l'honorable conseiller législatif, M. le Dr Ernest Choquette, étaient, mercredi de cette semaine, de passage à Saint-Hyacinthe.

Sir Lomer est venu rendre visite à une de ses parentes au couvent des Dames de la Présentation.

Ils ont profité de leur passage à Saint-Hyacinthe pour faire une courte visite au maire Bouchard, au député provincial, M. Armand Boisseau, à son père, et à M. René Morin, notaire.

Les deux distingués visiteurs sont repartis par le train du soir

## LA TAXE FONCIERE AUGMENTEE INUTILEMENT DE QUARANTE CENTS DANS LE CENT DOLLARS

Les échevins qui imposent ce fardeau inutile sur les épaules du contribuable ne trouvent pas un mot pour défendre leur attitude

Le sort en est jeté. Obéissant à un pacte conclu en dehors de l'Hôtel-de-Ville, les échevins de la majorité ont décidé de courir plutôt à leur perte que de se rendre à la voix de la raison et du sens commun parlée par le maire Bouchard. Ceci indique clairement qu'aucun d'eux ne se présentera aux suffrages des électeurs, en juillet prochain.

M. Solis, à la dernière séance régulière, avait invité Son Honneur le Maire à mettre son veto sur le règlement imposant la taxe foncière. Ceci semblait indiquer que la majorité demandait quelques jours pour trouver des arguments à l'encontre de l'attitude prise par M. Bouchard. Notre premier magistrat, qui prétend avec raison avoir pris une position inattaquable en demandant de maintenir la taxe au taux global de l'an dernier, a accepté l'invitation de M. Solis et, après avoir refusé de signer le règlement inique imposant une augmentation absolument inutile, ce qui lui était permis par la loi, il a convoqué une assemblée spéciale pour lundi soir. Il donnait donc ainsi plus que le temps nécessaire à ses adversaires pour faire une étude approfondie des chiffres qu'il avait soumis antérieurement.

On était donc en droit de s'attendre qu'à cette séance spéciale, M. Solis et ses amis contesteraient l'exactitude des calculs du maire. C'est ce qui ne s'est pas produit. M. Sylvestre, M. Augustin, et les autres conseillers de la majorité, sont restés muets comme des carpes après les remarques additionnelles qui ont été faites par le maire. Comme les autoocrates des temps anciens, sans donner aucune explication à la foule des contribuables qui se pressaient dans la salle des délibérations ils ont décrété par leurs votes autoritaires l'augmentation néfaste de la taxe de quarante cents dans le cent dollars d'évaluation.

Et cependant, ils devaient des explications de leurs votes étranges encore plus sûrement qu'à la séance précédente, car le maire avait donné, dans les remarques accompagnant son veto, des raisons certaines de l'illégalité du règlement, et l'avocat de la ville, M<sup>re</sup> J. O. Beauregard, dans une opinion par écrit produite par le maire, déclarait formellement que si le coût de l'éclairage et l'excédant de dépenses votées sur les dépenses réelles aux items d'entretien des ponts étaient compris dans le montant sur lequel on s'était basé pour élever la taxe foncière, le règlement se trouvait illégal. Or, tous les échevins savaient que tel était bien le cas, et ceux qui étaient en faveur de ce règlement illégal auraient dû tenter d'expliquer leurs votes. Ils ne l'ont pas fait.

Son Honneur le Maire a de plus trouvé une source de recettes qu'on avait oubliée dans les chiffres de M. Solis, et constituant un revenu très considérable pour cette année. Dans l'estimé des revenus, on avait omis les sommes provenant des arrrages de taxes, sommes qui s'élèveront, cette année, à au moins quinze mille dollars. Ce qu'il y a de plus étrange dans cette omission, c'est qu'au 31 juillet dernier, on avait déjà \$6,538.76 d'encaissements de cette source oubliée, et que M. Solis lui-même, à la séance de la présentation du budget, disait que les sommes dues par les communautés en arrrages allaient être perçues incessamment.

Jamais on n'a donc vu à Saint-Hyacinthe un budget préparé avec si peu de soins, et pourtant on aurait dû l'entourer de plus de soins que jamais puisqu'on augmentait la taxe. On dirait que les membres de la majorité ont fait exprès pour en arriver à un accroissement de l'impôt foncier.

Ce nouvel écart de quinze mille dollars aurait dû être expliqué par M. Solis, ou quelqu'un de ses acolytes, mais personne n'a voulu dire un mot. Le mot d'ordre avait été donné en dehors : il fallait, coûte que coûte, que le règlement passât pour ensuite tâcher de faire croire que si les taxes ont été augmentées, c'est dû à une mauvaise administration antérieure.

Le maire a expliqué que pour rendre la question encore plus claire, il avait préparé un nouveau tableau des recettes et des déboursés probables. Il en a fait des copies dont il fait remettre des exemplaires à MM. Solis et Augustin, et il demande de contester les chiffres, si on peut le faire, s'engageant à les corriger, si on peut démontrer qu'ils ne sont pas exacts.

Personne n'a encore osé souffler un mot. La seule réponse devait être un vote brutal, et il a été donné brutalement, au dégoût de toute l'assistance.

Ceci nous rappelle la scène qui se produisit, il y a quelque trente ans, à l'Assemblée Législative. L'opposition avait fait une charge à fond de train contre le gouvernement, défiant les ministres de donner une réponse sensée aux accusations portées. Le chef du gouvernement

se leva, et, sans discuter la question, dit brutalement : "Nous allons vous répondre par le vote de la Chambre", et la majorité servile du gouvernement appuya le ministre. Mais lors des élections qui suivirent, le peuple balaya le parti au pouvoir.

Et c'est ce qui se produira, sans aucun doute, aux prochaines élections municipales.

Le maire Bouchard a fait tout ce qu'il était en son possible de faire pour empêcher le conseil de pressurer les contribuables, mais il n'a pu vaincre les influences de l'extérieur qui, dirigées par notre député au provincial, avaient décidé, coûte que coûte, d'augmenter les taxes pour essayer de faire croire à la population que l'administration de M. Bouchard avait été désastreuse pour la ville.

Mais, les enfants ne devraient pas jouer avec des haches à deux tranchants. Au lieu de nuire à M. Bouchard, M. Boisseau n'a fait que hâter sa propre ruine, car l'outil a travaillé contre celui qui le tenait dans sa main malhabile.

Les contribuables ne paieront pas sans rancœur, à quelque parti qu'ils aient appartenu lors des dernières élections, vingt mille dollars de taxes inutiles, pour permettre au jeune Armand de s'amuser avec ses marionnettes de l'Hôtel-de-Ville, marionnettes vieux style, car les modernes ont au moins un ventriloque pour leur souffler une apparence de discours ; elles ne sont pas muettes comme l'ont été les six échevins qui ont voté le règlement le plus injuste et le plus onéreux qui ait jamais été adopté à l'Hôtel-de-Ville, de mémoire d'hommes.

Le moto des prochaines élections municipales, qui est déjà dans la bouche de tout le monde, sera : A bas les *Taxeux* !

## LA SCISSION DES FERMIERS DE L'OUEST

Tout ne semble pas rose dans l'organisation du parti fermier dans l'Ouest.

L'autre jour, on faisait grand état de la démission éclatante du Dr Clark, député de Red Deer, leur principal orateur à la Chambre et l'un des chefs reconnus du parti.

Le docteur Clark se plaignait de l'ingérence de M. Wood, qui est le vrai chef du parti dans les prairies.

Voilà maintenant que M. Joshua Fletcher, président des fermiers-unis d'Alberta, démissionne à son tour en protestant contre l'autocratie de ce même M. Wood.

C'est une véritable dictature, a-t-il dit, que la conduite de M. Wood à la tête du parti fermier.

Comme on le voit, le sentiment dirigé contre M. Wood prend de l'importance et crée une véritable difficulté aux fermiers de l'Alberta.

Il est à noter que M. Wood est un américain qui a su se glisser à la tête du parti et qui y exerce une grande influence.

Jusqu'à date, l'honorable M. Crerar, qui est le leader parlementaire de ce parti, quoique M. Wood y semble le véritable facteur dominant, — a pris fait et cause pour ce dernier.

On a déjà reproché au parti fermier de l'Ouest d'être un parti de classe et de ne s'occuper, dans son programme, que des intérêts de l'Ouest.

On peut lui faire en plus le reproche tout aussi grave d'être aux mains d'un dictateur américain qui n'a aucun souci des intérêts du Canada ; et son influence, si elle devenait prépondérante, constitue un danger pour nous et pour les nôtres.

La démission éclatante du Dr Clark, à laquelle vient se joindre maintenant celle de M. Fletcher, deux des membres les plus éminents du parti fermier, prouve que ce danger est bien réel. Et il est clair que ces défections en haut lieu, qui viennent en pleine période électorale, ne sont pas de nature à aider le parti fermier dans la lutte actuelle.

"Le Canada"

## LE VETO DU MAIRE

Nos lecteurs seront sans doute intéressés par la lecture des notes que le maire Bouchard a fournies au conseil, pour expliquer son veto sur le règlement imposant l'augmentation de taxes. Nous les publions dans leur intégrité, ce qui permettra aux contribuables de constater encore une fois l'injustice et le mal à propos du vote qui a été donné par la majorité du conseil municipal.

Au Conseil Municipal de  
La Cité de Saint-Hyacinthe.

Messieurs : —

Conformément à l'article 37 de la Charte de la Cité qui m'en donne le pouvoir j'ai refusé d'approuver et de signer le règlement No 318 qui m'a été présenté par M. le greffier, et j'ai l'honneur de vous le retourner pour considération supplémentaire avec les remarques suivantes.

L'article 36 de la Charte m'oblige de voir spécialement à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés suivant la loi. Lors de la séance du mercredi 28 septembre courant j'ai déclaré que j'étais opposé au prélèvement d'une taxe de \$1.40 dans le cent dollars d'évaluation parce que je trouvais ce taux trop élevé pour les besoins de la Cité et parce que dans les dépenses que le produit de cette taxe devait être appliqué à payer on avait inclus des montants illégalement.

J'ai donné à cette séance des explications accompagnées de chiffres qui pour une raison ou pour une autre n'ont pas été reçues favorablement par la majorité du conseil. Cependant ce règlement est tellement important et mettra un tel fardeau sur les épaules des contribuables qu'il m'est impossible de ne pas user de tous les recours que me donne la Charte pour l'empêcher de devenir en vigueur. Comme il est susceptible d'être attaqué devant les tribunaux je désire appuyer sur son illégalité dans les notes que j'ai à vous transmettre pour appuyer mon veto qui est le premier recours que m'offre la Charte.

Ce règlement pour moi est non seulement inopportun mais il est illégal pour entr'autres raisons celles-ci :

1o—Le coût de l'éclairage public contrairement aux dispositions formelles de la Charte est porté dans les dépenses payables à même le revenu de la taxe foncière ordinaire ; le coût de cet éclairage public tel que porté dans le budget des dépenses pour 1921 est de \$5,500.00.

2o—Non seulement cette dépense est portée illégalement payable à même les revenus d'une taxe qui ne peuvent pas y être appliqués mais le conseil à la même séance par le règlement No 319 imposant la taxe spéciale pour l'entretien des chemins et l'éclairage public a prélevé de nouveau le même montant ce qui fait que cette dépense est prélevée en double contrairement à la loi.

3o—Dans le budget originaire on a porté un crédit de \$1800.00 pour l'entretien des trois ponts et dans le budget supplémentaire on a porté un second crédit de \$4,000.00 pour les mêmes fins quant à ce qui concerne le pont du Centre. Ces dépenses ont été votées en double et l'ingénieur de la Cité m'a informé que les travaux du pont Centre sont terminés et n'ont coûté que \$2,790.00 et qu'il en aura suffisamment de \$200.00 pour les autres dépenses d'entretien des trois ponts ce qui fait que les dépenses incluses de ce chef dans les sommes à être payées par la taxe foncière régulière sont de \$2,800.00 plus élevées que réellement encourues. Or comme ces dépenses sont connues et établies puisqu'elles sont maintenant exécutées il est illégal de prélever plus que \$2,990.00 à cette fin.

4o—Dans le budget des dépenses supplémentaires à être payées par le revenu de la taxe foncière régulière vous avez inclus une somme de \$17,647. étant une balance d'un total de \$26,540. d'amortissements échus le premier novembre courant duquel vous avez réduit \$8,891.00 de revenus que la ville est censée percevoir cette année des quote-parts dues par les propriétés de toute nature en bordure desquelles des travaux de pavages ont été exécutés en ces derniers temps. Or le montant dû et payable cette année de ce chef et qui doit être appliqué à la réduction de la dette est de \$47,422.20 et non de \$8,891.00 tel que prévu au budget supplémentaire ce qui veut dire que non seulement ce montant sera suffisant pour payer tous les amortissements des débentures non vendues échus cette année mais même ceux échéant l'an prochain. Ce montant de \$47,422.20 se décompose comme suit d'après les états fournis par les officiers de la Cité :

Parts dues par Communautés religieuses pour travaux faits antérieurement à 1921	\$11,771.10
Parts dues par les mêmes pour travaux faits en 1921 d'après estimés de l'ingénieur	\$17,000.00
Parts dues par riverains ordinaires :	
20% sur \$48,105.79	\$9,621.00
10% " \$26,038.95	\$2,604.00
	\$12,225.00
Moins Perçu à date	\$ 4,573.90
Balance due	\$ 7,651.10
Octroi du Gouvernement	7,651.10
	11,000.00
	\$ 47,422.20

Si le conseil laisse ce montant inclus dans les dépenses payables par la taxe foncière ordinaire il sera payé en double. Il faut donc le retrancher pour rester dans la légalité.

En conclusion les montants suivants ont été inclus illégalement dans les dépenses payables par la taxe foncière ordinaire :

Eclairage public	\$ 5,500.00
Ponts, non dépensés et en surplus des besoins réels	\$ 2,810.00
Amortissements payables par d'autres revenus	\$17,647.00
	total \$25,957.00

Je ne crois pas nécessaire dans ce veto d'appuyer sur des considérations autres que celles d'ordre légal attendu que les ai développées devant le conseil tous les échevins étant présents. J'espère cependant que les remarques ci-dessus seront jugées suffisantes pour que la taxe ne soit pas illégalement portée de \$1.00 à \$1.40

Le tout respectueusement soumis.

Le Maire de la Cité.

(signé) T. D. Bouchard.

Saint-Hyacinthe ce 29 septembre, 1921.

## LETTRE POLITIQUE HEBDOMADAIRE

Le 30 septembre, 1921—"La campagne politique sera longue" déclare M. Meighen, car il veut faire l'éducation des masses populaires. Les libéraux sont particulièrement heureux de cette nouvelle. Elle indique que M. Meighen camoufle son jeu. Il aurait été préférable pour lui d'admettre qu'il fixait tout simplement une date ultime à la déroutée des forces ministérielles qui rencontreront leur Waterloo le jour du scrutin.

Une campagne longue peut lui être favorable s'il est seul à faire la lutte et s'il jouit de la sympathie du public. Or, tel n'est pas le fait. Les libéraux déploient une activité et une ardeur à la lutte qui inspirent la plus grande confiance. En second lieu, la cause de M. Meighen mauvaise, perdue, se gâte à être trop connue.

Puisqu'il lui faut une longue campagne pour s'expliquer c'est évidemment parce qu'il a une très mauvaise cause. A tous points de vue, une longue campagne sera à son désavantage.

Les libéraux qui étaient déjà en pleine offensive contre le gouvernement lorsque le premier ministre annonça des élections et la réorganisation de son Cabinet n'ont fait que continuer leur excellent travail.

Comme nos vaillants soldats, ils étaient déjà mobilisés lorsque retentit l'appel aux armes. Ils se sont jetés corps et âme dans la lutte et nous pouvons être assurés qu'ils ne demanderont et n'accepteront aucun quartier.

De jour en jour, de semaine en semaine, ils font de nouveaux alliés, de nouvelles adhésions.

Veut-on se faire une juste idée des forces libérales? Jetons un coup d'œil sur la carte électorale. L'île du Prince Edouard, sous la direction de l'hon. Bell, premier ministre, est libérale à l'exception de quatre (Suite en deuxième)

comtés à la Législature. Or, on sait que l'hon. Bell est un rouge dans la meilleure acception du terme et qu'il appuie l'hon. M. King.

Que dire de la Nouvelle-Ecosse. Là, toutes les forces tendent vers une même fin. Il n'est pas probable que le gouvernement prenne plus qu'un siège. Les fermiers et les ouvriers ne paraissent pas faire de progrès. Fait à noter, la présence de l'hon. Murray, premier ministre depuis vingt-cinq ans (25) au côté du chef libéral au cours de la campagne des dernières semaines.

Il en est de même du Nouveau-Brunswick. Les libéraux vont garder les sièges qu'ils possèdent à l'heure actuelle et en prendre plusieurs autres.

Messieurs O. Turgeon, P. Michaud et T. Léger jouissent de l'estime et de la considération de leurs électeurs. Ils vont nous revenir avec de belles majorités. Plusieurs autres comtés de cette belle province voteront en faveur de candidats libéraux, à commencer par M. A. B. Copp, député de Westmoreland.

Québec, en bloc. Il n'y a rien de menaçant dans ces trois mots. Ils indiquent tout simplement un sentiment légitime de solidarité que les nouveaux ministres nommés par M. Meighen ne sauraient attaquer, affaiblir ou entamer en aucune manière.

Voulons-nous savoir ce que Québec pense de l'hon. M. King ? Re-lisons ce que l'hon. L. A. Taschereau disait de lui au grand banquet Lemieux, à l'Aréna, le 22 septembre.

"Au chef du parti libéral, l'héritier d'un grand nom et des plus glorieuses traditions, j'apporte l'hommage de toute notre province. Désigné par Laurier lui-même comme l'un de ceux en qui il avait mis tous ses espoirs, Mackenzie King a été choisi alors que le souvenir d'un grand disparu planait sur nous et nous l'avons tous acclamé dès l'instant qu'il a été fait chef. Depuis, il s'est révélé digne de la position qui lui a été confiée. Une majorité conservatrice réduite de 70 à 20, des élections partielles transformées en triomphe pour les libéraux témoignent de l'efficacité et du succès de la direction de l'hon. M. King.

Dans l'arène fédérale, je ne suis qu'un simple soldat. L'hon. M. King est mon chef. Il possède ma confiance. J'ai foi dans son étoile. Je la suivrai avec toute l'énergie dont je suis capable. Je demande à mes compagnons d'armes de faire vaillamment et vigoureusement la lutte pour que demain l'hon. Mackenzie-King soit le premier ministre du Canada."

Ces paroles sont si claires, si expressives, si éloquantes qu'il serait oiseux d'y ajouter le moindre commentaire. Dans Ontario, les chances sont meilleures qu'on le pense généralement, surtout si on s'en tient aux calomnies et chimères ministérielles.

Natif de l'Ontario, l'hon. M. King compte dans cette province des connaissances, des amis et des admirateurs en grand nombre, n'en déplaise à M. Meighen et ses agents à solde. L'injure, la calomnie et les mensonges ne peuvent toucher à une réputation aussi solidement établie. De plus, le chef libéral peut compter sur des collaborateurs ardents et dévoués. A part ses anciens collègues dans le Cabinet Laurier, il possède un ardent et rude jouteur dans la personne de l'hon. H. H. Dewar, chef de l'opposition libérale.

Il y a en plus dans la province du Haut-Canada des milliers de gens qui ne veulent plus du gouvernement Meighen. Ils ne sont pas en faveur de son programme tarifaire extrémiste. Ils ne sont pas non plus en faveur d'une administration de classe ou de groupe. Ces gens, nombreux et silencieux nous réservent d'agréables surprises. Ontario nous donnera le prochain Premier Ministre et avec lui un nombreux contingent de députés libéraux.

Dans les provinces des prairies proprement dites, les idéals varient, les aspirations ne sont pas nettes et l'électorat semble ébloui par le mouvement fermier sorte d'aurore boréale aux lueurs fascinantes, mais fuyantes. C'est tout simplement le reflet de rayons lumineux perdus, reflets éphémères et trompeurs.

Nous comptons dans ces provinces des chefs actifs ; dans plusieurs centres, les grands producteurs de grains n'ont pas encore pénétré et l'idée libérale n'a cessé de fleurir, si bien que ses parfums se sont changés dans l'est en une brise délicieusement réconfortante.

Une vigoureuse administration libérale est au pouvoir en Colombie-Britannique. Nous pouvons compter sur l'appui du gouvernement Oliver pour donner au parti libéral une députation agressive et entreprenante de cette province de la côte du Pacifique.

Comme on peut le constater, les chances du parti libéral sont belles et avec un effort soutenu, pendant une longue campagne, il n'y a pas de doute que nous obtiendrons une majorité sur les autres groupes.

Ce que l'électorat réclame, c'est un gouvernement démocratique.

C'est une administration qui possèdera la confiance du peuple et fera renaître la prospérité agricole et industrielle, en même temps que la paix sociale et nationale.

M. Meighen a prouvé qu'il n'était autre chose qu'un usurpateur et un fauteur de discordes. Il a mené le pays à la banqueroute. Il a jeté les classes les unes contre les autres et les races s'entredéchirèrent à belles dents sous ses regards sanguinaires. Ce n'est pas un homme d'état, c'est un dictateur.

M. King et le parti libéral promettent et donneront la paix et la concorde nationale, un nouvel élan dans le domaine industriel, une administration prudente et clairvoyante qui sera l'aurore d'une nouvelle ère de progrès, de prospérité et de bonheur pour tous les Canadiens.

**GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM**

**CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LE SERVICE DES TRAINS, EN VIGUEUR DEPUIS LE 2 OCTOBRE**

Depuis le 2 octobre 1921, le service des trains entre St-Hyacinthe Portland et Québec est comme suit :

Les Trains Arriveront à St-Hyacinthe De l'Ouest de St-Hyacinthe 9.50 a. m. ; 1.25 p. m. et 12.53 a. m., tous les jours ; 5.47 p. m. et 6.40 p. m., tous les jours excepté le dimanche, de Montréal et des gares intermédiaires.

De l'Est de St-Hyacinthe 5.30 a. m., tous les jours de Québec et Portland. 7.20 a. m., tous les jours excepté le dimanche, de Ste-Rosalie pour Montréal. 10.25 a. m., tous les jours excepté le dimanche, de Island Pond, Sherbrooke et Lyster. 5.22 p. m., tous les jours de Portland, Sherbrooke et Richmond, et tous les jours excepté le dimanche, de Québec et Victoriaville. 8.00 p. m., le dimanche seulement, de Ste-Rosalie pour Montréal.

Les Trains laisseront St-Hyacinthe, Pour l'Ouest de St-Hyacinthe 5.30 a. m. et 5.22 p. m., tous les jours ; 7.20 a. m. et 2.30 p. m., tous les jours excepté le dimanche ; 10.25 a. m., tous les jours excepté le dimanche ; 8.00 p. m., le dimanche seulement pour Montréal.

Pour l'Est de St-Hyacinthe 12.53 a. m., tous les jours pour Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke et Portland. Chars d'ortoirs fournis pour Sherbrooke, Québec et Portland.

9.50 a. m., tous les jours pour Sherbrooke, Island Pond et Portland, et tous les jours excepté le dimanche, pour Victoriaville et Québec. Service de chars parloirs pour Portland.

5.47 p. m., tous les jours excepté le dimanche, pour Richmond, Victoriaville, Lyster, Sherbrooke et Island Pond.

**CHEMIN DE FER NATIONAL**

Laisant St-Hyacinthe 8.06 a. m., tous les jours, de Montréal.

9.25 a. m., tous les jours, le dimanche excepté, pour Québec, via le Pont de Québec.

12.08 p. m., tous les jours pour Lévis et Mont-Joli, et tous les jours le samedi excepté, Moncton, pour Halifax et St-Jean.

5.51 p. m., tous les jours, le dimanche excepté, pour Montréal.

6.27 p. m., tous les jours, pour Montréal.

6.50 p. m., tous les jours, le dimanche excepté, pour Nicolet.

8.08 p. m., tous les jours, pour Lévis, Moncton, Halifax et St-Jean.

Arrivant à St-Hyacinthe

8.06 a. m., tous les jours, de Halifax, St-Jean, Moncton et Lévis.

9.25 a. m., tous les jours, le dimanche excepté, de Montréal.

10.10 a. m., tous les jours, le dimanche excepté, de Nicolet.

12.08 p. m., tous les jours, de Montréal.

5.51 p. m., tous les jours, le dimanche excepté, de Québec, via le Pont de Québec.

6.27 p. m., tous les jours, de Mont-Joli et Lévis, et tous les jours, le lundi excepté de St-Jean, Moncton et Campbellton.

Pour plus amples informations, le public pourra s'adresser aux agents de billets du chemin de fer Canadien National.

**FELIX S'EN VIENT**

DEMANDEZ LA BIÈRE : **Dawes' Lachine Ale**

**AVIS D'ASSEMBLEE**

Que les membres du club Montcalm soient, par le présent avis, informés qu'une assemblée générale de tous les membres aura lieu dans les salles du dit Club, à 7.30 hrs du soir, le 27 octobre 1921. Cette assemblée sera à la fin de procéder à l'élection des officiers pour le prochain terme, et aussi à la discussion de différentes questions importantes dans l'intérêt du Club. Que l'on n'oublie pas aussi que seuls les membres qui auront payé leurs contributions jusqu'à date auront droit de vote et pourront prendre part aux discussions. Que tous les membres, en autant que possible, voient à se mettre en règle, et que chacun se fasse un devoir d'être présent à l'assemblée générale du 27 octobre prochain.

Louis Deschênes, Secrétaire.

4fs

**PERDUE**

Une montre a été perdue. Prière à la personne qui l'aurait retrouvée de la rapporter au No 93 rue St-Joseph, Saint-Hyacinthe.



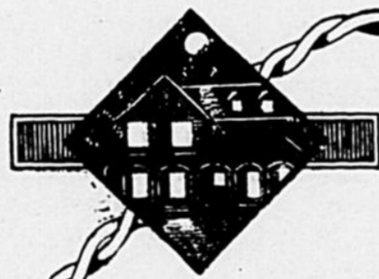
Rationnellement aromatisée, elle donne aux aliments un assaisonnement particulier, un arôme exquis. **LAPORTE, MARTIN, LIMITEE Montreal**

**Pharmacie du Dr J. E. A. Collette**

DROGUES, PRODUITS BREVETÉS ET FRANÇAIS, ARTICLES DE TOILETTE, PARFUMS, ÉPONGES, BANDAGES HERNIAIRES, CHOCOLATS, Etc., Etc. Attention spéciale aux membres du Clergé et aux Communautés religieuses. **REMPLEES AVEC LE PLUS GRAND SOIN.** Bureaux et Pharmacie 197, Rue Cascades, Coin Ste. Anne, St. Hyacinthe. Téléphone, jour : 348 — Téléphone, nuit : 311

**Change Étranger**  
L'organisation de la Bank of Montreal, répandue dans le monde entier, lui permet de coter à un taux très exact le change américain, anglais, et de tout autre pays étranger. A l'aide de ses fils télégraphiques particuliers et de son département de change étranger, la banque est en constante relation avec tous les grands centres du change.

**BANK OF MONTREAL**  
ETABLIE DEPUIS PLUS DE CENT ANS  
TOTAL DE L'ACTIF PLUS DE \$500,000,000  
Succursale de St-Hyacinthe: L. F. PHILIE, Gérant.



**BALAYAGE PARFAIT**

Une balayeuse électrique par le vide, enlève de la maison jusqu'aux moindres particules de poussière ; tel le rayon X, elle va chercher sous les carpettes et les tapis, la poussière qu'ils recèlent.

Seule une balayeuse électrique par le vide nettoie parfaitement. Par succion d'air pur, elle attire et ramasse la poussière des tapis, des carpettes et des meubles qu'elle rend à l'état neuf. Et cela s'accomplit par un simple tour donné au commutateur. Nul dérangement de meuble, partant nulle courbature des bras ni des reins.

Moyennant la dépense minime de deux sous l'heure sans effort, la maison bénéficie chaque semaine d'un grand ménage printanier.



**REDUCTION DANS LES PRIX**

La International Harvester Co., de Chicago, a annoncé, le 29 septembre dernier, une réduction de 10 à 20 % pratiquement dans toutes les lignes d'instruments aratoires, cette baisse dans les prix devant prendre effet le premier octobre courant. C'est la seconde réduction générale de cette compagnie pour l'année courante. En mars et avril, les prix sur les machines agricoles furent baissés de 10 à 15 %, et en juillet, des réductions furent faites sur le coût des tracteurs de toutes sortes.

Ces prix, dit la compagnie en annonçant sa dernière réduction, ont été établis après une étude sérieuse des conditions du marché et du travail, et représentent, d'après notre jugement, le coût le plus bas du matériel et de la production auquel il paraisse possible d'arriver, sous les conditions les plus favorables, pour la fabrication en 1922.



TOUS LES TRAVAUX DENTAIRES à des prix raisonnables

**DR A. BEDARD**

CHIRURGIEN-DENTISTE

190 GIRAUD - ST-HYACINTHE

# LE FOYER

## TRIOMPHE DONC

Elève-toi, mon âme, au-dessus de toi-même.  
Voici l'épreuve de ta foi.  
Que l'impie, assistant à ton heure suprême,  
Ne dise pas : Voyez, il tremble comme moi !  
La voilà, cette heure suivie  
Par l'aube de l'éternité,  
Cette heure qui juge la vie  
Et sonne l'immortalité.

Et tu pâlerais devant elle,  
Ame à l'espérance infidèle ?  
Tu démentirais tant de jours,  
Tant de nuits passées à te dire :  
Je vis, je languis, je soupire ?  
Ah ! mourons pour vivre toujours.

Oui, tu meurs, déjà ta dépouille,  
De la terre, subit les lois,  
Et de la fange qui te souille,  
Déjà tu ne sens plus le poids.  
Sentir ce vil poids, c'était vivre !  
Et le moment qui te délivre,  
Les hommes l'appellent mourir !  
Tel un esclave libre à peine  
Croit qu'on emporte avec sa chaîne  
Les bras qu'il ne sent plus souffrir.

Oh ! laisse aux sens, à la matière,  
Ces illusions du tombeau.  
Toi, crois-en à ta vie entière,  
A la foi qui fut ton flambeau.  
A ce pressentiment intime  
Qui se sent survivre après toi,  
Meurs avec assurance ;  
L'amour, la vertu, l'espérance,  
En savent plus qu'un jour d'effroi.

Qu'était-ce que ta vie ? Ennui, souffrance,  
Ou holocauste à la souffrance,  
Ou long acte de foi chaque jour répété.  
Tandis que l'insensé buvait à plein calice,  
Tu versais à tes pieds ta coupe en sacrifice  
Et tu disais : j'ai soif, mais d'immortalité.

Ta vas boire à la source de vie  
D'où coulent les temps et les jours,  
Océan sans fond et sans rive,  
Toujours plein, débordant toujours !  
L'astre que tu vas voir éclore  
Ne mesure plus par aurore.  
Le vie, hélas prête à tarir,  
Comme l'astre de nos demeures,  
Qui n'ajoute au présent des heures  
Qu'en retranchant l'avenir !

Oublie un monde qui s'efface,  
Oublie une obscure prison.  
Que ton regard privé d'espace  
Découvre enfin son horizon.  
Ta vas voir la céleste armée  
Déployer ses orbes sans fin,  
Comme une poussière animée  
Qu'agite le souffle divin.  
Triomphe donc, âme exilée ;  
Tu vas dans un monde meilleur.  
Où toute larme est consolée,  
Où tout désir est le bonheur

LAMARTINE.

## DEVOUEMENT COMPRO-METTANT

I  
Dans sa coquette villa de Fontenay aux-Roses, le romancier Raymond Fugère, enfermé dans son cabinet de travail, bâchait ferme depuis l'aube, couvrant de sa grosse écriture régulière de nombreux feuillets de papier, qu'il jetait encore humides d'encre sur une massive table de chêne.

Un laborieux, ce Raymond ! un robuste ouvrier de la pensée, ce gaillard aux larges épaules et aux tempes grisonnantes, qui a su se tailler, à force de talent, une large place dans le monde littéraire !

De temps en temps, il se rejetait en arrière, s'appuyant au dossier de son fauteuil, et, allumant une courte pipe de bruyère, il songeait...

Il songeait à ses débuts, à ses longues années d'épreuves et de travail acharné. Il se revoyait petit employé au Ministère de l'Instruction Publique, griffonnant à la hâte, en cachette d'un commis-principal, ennemi de la fantaisie, sous l'ombre protectrice des cartons administratifs, des vers, les meilleurs de sa vie, auquel d'indigentes Revues accordaient une hospitalité honorable, mais peu lucrative. Il se rappelait aussi son petit cabinet de la rue de l'Ecole-de-Médecine, ayant pour tout meuble un lit de fer, quelques chaises, une table de toilette, et des livres, des livres brochés, qu'il achetait à bas prix aux bouquinistes devant l'Institut et qu'il dévorait pendant les longues nuits d'hiver, en soufflant dans ses doigts pour se réchauffer.

Ah ! il l'avait connue, la lutte pour la vie, celui-là ! il l'avait connue l'existence de l'humble bureaucrate, obligé d'exhiber du linge frais, des cravates du bon faiseur et des redingotes présentables, le tout avec un traitement de cent soixante-six francs trente trois par mois.

Il revoyait également la pension de la rue Racine, le restaurant de la mère Palaiseau, une "gargote" d'étudiant où il avait mangé pendant de longues années. En avait-il assez absorbé, dans cet établissement, de biftecks équivoques et de ragouts suspects ! Que de "vache enragée" ! Et comme il pouvait se féliciter d'avoir eu un estomac assez solide pour résister à pareille épreuve !

Et les fins de mois ! quel poème navrant : note du logeur, du restaurateur, du tailleur, du cordonnier, sans compter la vieille mère, une bonne femme toute blanche, presque aveugle, vivant là-bas dans un village de Quercy de quelques arpents de terre, d'un potager large comme la main, et pour laquelle le brave garçon trouvait le moyen de prélever ses appointements un louis, un beau louis d'or, étincelant comme un soleil !

Puis, c'était son mariage ! Là, il avait eu la main heureuse, ayant trouvé la compagne rêvée, la femme idéale capable de le comprendre, l'amie courageuse et fidèle qui, tant de fois, l'avait réconforté d'un baiser aux heures de lassitude et de découragement !

Bah ! les mauvais temps étaient loin ! La gloire s'était un peu fait tirer l'oreille, mais elle avait fini par s'asseoir au foyer de ce travailleur. Deux enfants étaient venus, eux aussi, apportant dans l'existence du ménage comme un renouveau de tendresse et de muette affection : un garçon et une fille, "le choix du roi" dit une vieille expression paysanne.

Le romancier avait quitté son fauteuil et, accoudé à sa fenêtre, il les contemplait avec un bon sourire, oubliant, devant cette vision heureuse, les feuillets de "copie" encore inachevés.

### II

Il s'était remis au travail, et traçait le portrait du personnage antipathique de son roman : un notaire de campagne, captant une immense succession, et, selon la formule indiquée, ne reculant pas, pour arriver à ses fins devant l'enlèvement, la séquestration, voire même l'empoisonnement. Le personnage n'était guère intéressant, et Raymond Fugère ne faisait rien pour atténuer les côtés repoussants de ce monstrueux bandit. Le romancier s'appliquait à le représenter sous les dehors les plus hideux, à bien accentuer le caractère vil et sanguinaire de ce drôle sinistre, et il faut croire qu'il avait réussi à bien camper son "type" car tout en écrivant il caressait sa belle barbe blonde, ce qui était chez lui l'indice d'une évidente satisfaction.

Onze heures et demie sonnaient à la pendule... Allons ! il avait bien gagné un peu de repos, et il s'apprêtait à descendre au jardin... Enfermant la "copie" dans un tiroir de secrétaire bourré de paperasses, il mettait un peu d'ordre dans tout cela.

Soudain, au fond du tiroir, il aperçut noué par une faveur rose, un minuscule paquet de lettres jaunies par le temps.

Qu'était-ce que ces lettres ? Il avait dénoué le petit ruban sans hâte, distraitement, d'une main indifférente, et avait placé le tout devant lui. Les lettres s'étaient éparpillées sur la table ; elles étaient tellement anciennes que la plupart étaient coupées à la ligne du pli.

Il en avait ouvert une au hasard, et la parcourait.

C'était des lettres d'amour ! Toute une correspondance ! Mais de qui ? Pas de noms, nulle part. Partout le banal commencement de ces sortes d'épîtres : "Chère adorée", auquel une autre lettre répondait invariablement : "Cher ange" et toujours de même.

Ah ! il n'était plus indifférent, le brave Raymond, maintenant ! Il dévorait toutes ces missives débordantes de tendresse, en lisant une d'un coup d'œil en prenant une autre, et ainsi de suite. A qui donc s'adressait cette correspondance ?... Un soupçon, — un soupçon horrible, — venait de le mordre au cœur... Oui, à qui pouvaient appartenir ces lettres, sinon à Juliette, à sa femme !... Ah ! l'affreuse pensée !

Et il regardait les dates : deux ans après son mariage !

Ainsi, c'était vrai ! Lui, l'honnête homme, le travailleur opiniâtre, qui par vingt ans de labeur obstiné avait acquis au soleil sa glorieuse place il était trompé, — trompé indignement ! Ainsi on s'était joué de lui, de lui dont toute la vie d'honneur et de probité n'avait qu'un but : écarter du chemin de sa campagne les ronces et les pierres de l'existence, placer Juliette au-dessus des autres femmes, l'associer à ses travaux, à ses ambitions, à ses rêves ! Misère ! Lui, Raymond Fugère, être traité comme un époux de vaudeville, comme un mari des comédies de Molière ! quelle honte !

Il avait enseveli sa tête dans ses deux mains et, l'œil fixé sur les lettres, pleurait comme un enfant. Ces épîtres jaunies, c'était son bonheur envolé, son foyer détruit, son nom jeté en pâture à la risée des envieux et des amateurs de scandale. Alors, dans une colère furieuse, il abattit son robuste poing sur la table, balayant les lettres qui tombèrent éparpillées sur le tapis.

Qu'allait-il faire ?

Il arpenta la pièce, de long en large pris d'une folle tentation de se briser la tête aux murailles.

Tout à coup, il dressa l'oreille : quel qu'un venait.

Il se regarda dans une glace, tâchant de donner à son visage son expression d'habitude tranquille.

On frappa discrètement.

Il ne répondit pas et resta immobile, tournant le dos à la porte.

Une tête blonde apparut : c'était Juliette.

— Peut-on entrer ? dit-elle, en s'avancant souriante, les bras tendus vers son mari.

### III

Il se retourna. Elle recula, effrayée devant ses traits bouleversés.

Il lui avait saisi violemment le poignet, et lui montrant les lettres :

— Qu'est-ce cela ?  
— Cela ?...  
Elle s'était déglacée, puis s'était bais-

BUREAU :  
TEL BELL 500  
203 Rue Cascades  
710-R-11—

RESIDENCE :  
TEL BELL 92  
74 St-Dominique  
POINTE AUX FOURCHES

## AMYOT & SAVARY

REPRESENTANTS DE LA  
NORTH AMERICAN ASSURANCE

SUR LA VIE

### "LA PREVOYANCE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

Sur la Vie, contre les Maladies, les Accidents, Responsabilité Patronale.

A bien noter que \$1.00 par mois payée à

### "LA PREVOYANCE"

assure votre salaire au cas de maladie ou accidents

### "La Palatine"

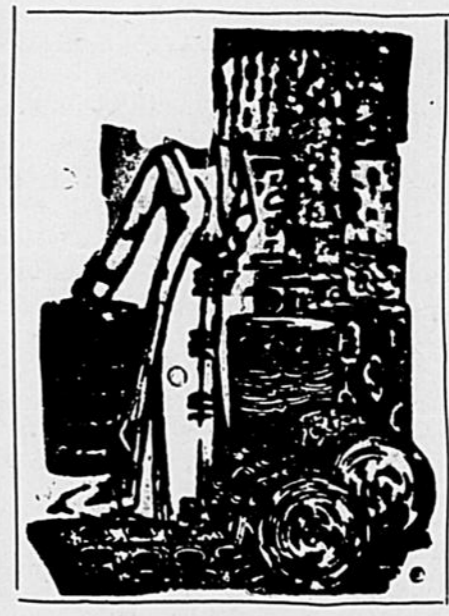
DE LONDRES

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

TERRES ET PROPRIETES DE VILLE  
A VENDRE OU A ECHANGER.  
ST-HYACINTHE

## Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoches, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE. Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Or gaudis des couleurs les plus nouvelles aussi Cotonnades de toute sortes.



### Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis touilaine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

## BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

1-1-17

## Charron & Cie

MARCHANDS-TAILLEURS

Toujours en main un assortiment complet de Tweed, Serge Drap, etc pour habillements faits sur mesure.

OUVRAGE GARANTI :: PRIX MODERES

229 Cascades :: St-Hyacinthe

sée vers le tapis.  
Il suivait ses mouvements, cherchant à découvrir sur sa figure quelque trouble, quelque rougeur, avec tact de la trahison soupçonnée.

Elle avait ramassé les lettres, et levant sur son mari ses prunelles limpides elle dit simplement :

—Alors... tu as cru ?  
—Si j'ai cru ?... qui ne croirait devant l'évidence.

Elle éclata d'un rire si fou, d'un rire si franc, que le romancier se sentit désarmé :

—Ah ! le vilain jaloux, qui fouille dans les tiroirs et qui découvre de papiers chosés !

Puis sérieuse :

—Je vais te dire ce que c'est...

Et comme elle lisait encore un dernier doute sur le visage de son mari, elle amena Raymond devant la fenêtre et lui montrant les enfants qui jouaient toujours dans le jardin :

—Raymond, sur la tête de ces deux anges, ta femme est digne de toi !... et si tu doutes encore, regarde dans mes yeux !

Elle avait un tel accent de sincérité, son regard était si pur et si loyal que le romancier sentait s'évanouir ses soupçons ; elle reprit :

—Tu sais bien que moi que ma sœur Jeanne avait eu avant son mariage une amourette avec un jeune officier, M. Paul Daubrun ; eh bien ! ces lettres représentent la correspondance de M. Daubrun et de Jeanne au temps de cette idylle.

Le romancier poussa un soupir de soulagement :

—Comment cette correspondance est ici, je vais te l'expliquer, continua la jeune femme. Quand ma sœur se maria avec M. Mauguère, — un lâche, — un anonyme, comme toujours, — informa ce dernier de cette amourette d'autrefois. M. Mauguère, qui est aussi jaloux que toi, ô mon Raymond, trouva, pour comble de malheur, ce paquet de lettres, qu'elle avait eu l'imprudence de ne pas détruire. Alors, ma pauvre sœur, craignant la fureur de son mari, vint me trouver, me suppliant de la sauver. Sais-tu ce que je fis ?

—Eh bien ?

—Je m'inspirai d'une situation d'un de tes romans, dans lequel une femme se dévoue pour sauver son amie, et je déclarai à M. Mauguère que c'était à moi que ces lettres avaient été adressées, et qu'en me mariant, ne voulant point les garder, je les avais confiées à ma sœur. Je voulais sauver la malheureuse, j'étais émue, et je jouai bien mon rôle. M. Mauguère me crut. Il me donna sa parole d'homme d'honneur qu'il garderait mon secret. Et il s'en alla heureux. Ma sœur ne porterait donc pas le poids d'une faute passée !... Et je jetai les lettres dans un tiroir de ce secrétaire, me promettant bien de les déchirer, et les y oubliant... Voilà l'histoire, ami... Que veux-tu ? j'ai dû compromettre un peu ma réputation aux yeux de mon beau-frère ; mais pardonne-moi : j'ai sans doute évité un malheur...

—Tu es un ange ! dit Raymond en embrassant sa femme.

Puis, avec un bon sourire :

—Seulement, ajouta-t-il, tout en approuvant ton bon cœur, je regrette beaucoup cette aventure dans laquelle mon rôle est un peu... ridicule ! Aussi, puisque tu me fais l'effet de prendre mes romans pour l'Évangile, et de les suivre un peu trop à la lettre, à dater d'aujourd'hui je t'interdis la lecture de mes œuvres : tu prendras tes idées chez les confrères, ma chérie ! Et, maintenant, allons déjeuner !

Auguste FAURE.

## POUR VOUS MESDAMES

Voici le raisonnement que se fait naturellement un mari soucieux de ses obligations.

Dans le cours ordinaire des choses, ma femme peut faire sa vie jusqu'à la soixantaine ; mais rendue à 60 ou 65 ans, si elle est encore capable, elle est à la veille d'être à la charge de ceux avec qui elle sera parents ou étrangers. C'est le devoir d'un bon mari de protéger sa compagne contre toute éventualité. Si je suis riche, je ne sais pas ce qui peut arriver à ma fortune, je

dois préparer une petite réserve ingigible, ce qui me sera facile. Si je ne suis pas riche, raison de plus pour économiser, chaque année chaque mois, un peu de ce que je gagne pour garantir la sécurité des vieux jours. Le moyen le plus pratique et le plus sûr d'atteindre le but, c'est de profiter des grands avantages offerts par Les Prévoyants du Canada "Caisse de Retraite", créés justement pour le bénéfice de cette classe.

De plus, coïncidence curieuse, en protégeant mon épouse, je libère ma succession. Mes héritiers ne seront pas à chercher lequel doit avoir soin de nous et à se dire : "J'ai charge des parents et je n'ai pas en plus que les autres". Ou bien ceux-ci de prétendre : "Parce que tu as la mère, c'est toi qui as tout, etc". Ceux qui ont de l'expérience savent ce que cela signifie.

La mère avec sa rente garantie va où elle veut et elle est bien reçue partout, c'est la paix dans la famille. La Caisse de Retraite est une source de bonheur en même temps qu'une proposition d'affaires des plus recommandables.

## Kermesse

Le 20 septembre dernier, au Patronage St-Vincent de Paul, se clôturait par un brillant succès la kermesse en faveur de cette oeuvre. La recette magnifique a été de \$2,914.72 (nette).

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et redisent à tous ceux qui y ont contribué, tant organisatrices que bienfaiteurs, le dévouement et la charité de tous. Aussi est-ce avec une légitime fierté, que les Dames Patronesses de l'Oeuvre se glorifient de la libérale charité des concitoyens de notre ville. Qu'il est beau le geste qui s'incline pour ouvrir la bourse à la nécessité ! et si la main qui donne est au-dessus de celle qui reçoit, elle fait monter celle-ci au même niveau par la reconnaissance qu'elle provoque ; les deux, pour un moment fraternisent de vertu... l'une de charité... l'autre de gratitude. C'est cet élan sublime qui est l'expression des sentiments de ceux qui y ont pris part.

Il fallut une somme considérable de travail, pour arriver à un succès plus complet que les années précédentes. Heureusement, ce que femme veut Dieu le veut ; c'est ce qui a contribué au succès, puisque telle était la volonté des Dames.

Il s'agissait de la cause des pauvres, qu'il faut habiller, nourrir, instruire ; au prix où sont les choses, on peut deviner ce qu'il en coûte d'élever une famille recrutée par la charité, famille toujours nombreuse par conséquent.

A tous ceux qui ont pris part à cette kermesse, soit d'une manière ou d'une autre, nous disons nos mercis bien sincères, et notre reconnaissance après s'être élevée jusqu'à Dieu, reflue vers les nombreux amis de Patronage, qui regardent cette maison, comme une de celles qui leur sont le plus chères. Que tous acceptent notre profonde gratitude.

(Communiqué.)

## Les Jeunes Filles Délicates Ont besoin D'un Sang nouveau

Du sang riche et rouge signifie santé et force

L'anémie chez les jeunes filles peut être héréditaire ou causée par l'air impur, une alimentation impure, des repas irréguliers et pris à la hâte, le manque d'exercices au grand air, un sommeil et un repos insuffisants.

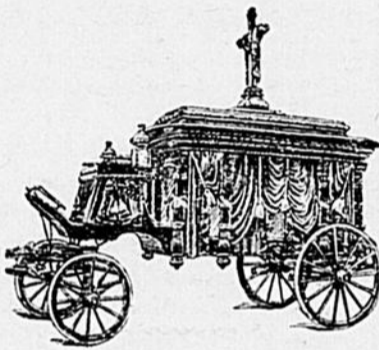
Elle se produit graduellement, débutant par la langueur, une inaptitude à tout effort physique ou mental, l'irritabilité et une sensation de lassitude. Puis viennent les palpitations, les étourdissements par suite d'attitudes penchées, de

fréquents maux de dos et une respiration difficile. La constipation se manifeste dans la plupart des cas. Il peut ne pas se produire de grave dépérissement sérieux, mais généralement le teint prend un aspect de pâleur livide.

Des cas de ce genre, si on les néglige, s'aggravent, mais il n'y a pas à s'alarmer si on les entreprend à temps. Les Pilules Roses du Dr Williams, qui ne contiennent aucune drogue, nocive ou inductrice, sont justement le tonique requis pour remédier à ce déplorable état de santé. L'amélioration sans être perceptible, se produit dès la première dose. A mesure que le sang s'enrichit et se colore, la pâleur disparaît de la figure, la vigueur et l'activité reviennent graduellement et le danger d'une rechute est bien mince.

A l'apparition de tous symptômes d'anémie, la prudence conseille de donner immédiatement les Pilules Roses du Dr Williams : le plus tôt on les prend, le plus tôt la réaction bienfaisante se fait sentir sur le sang.

Vous pouvez acheter des Pilules Roses du Dr Williams chez tous les marchands de remèdes, ou par la poste à 50 cents la boîte ou six boîtes pour \$2.50 de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.



Tél. 641 7 Rue Laframboise  
Tél. Rés. 614 F. Rés. 61 Bourdages

## V. J. MONGEAU, L'EE

ENTREPRENEURS DE POMPES FUNERAIRES  
EMBAUMEURS DIPLOMES

Méthode la plus moderne nous permettant d'embaumer un corps SANS LE MUTILER en aucune façon.

Bons Services :::: Prix modérés  
AMBULANCE AUTO  
AUTO DE LOUAGE ST-HYACINTHE  
VOITURES, ETC.

## Benoit & O'Brien

ENTREPRENEURS  
**Electriciens**  
\*\*\*\*  
TELEPHONE 154  
233 Rue Cascades  
ST-HYACINTHE..

## LOUIS BERNARD

CONTRACTEUR PLATRIER  
MAÇON ET BRIQUETIER

Spécialité { CORNICHERS et  
ORNEMENTS.

Ouvrage garanti.—Prix modérés.  
20 ST-DOMINIQUE, ST-HYACINTHE.

## "Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à St-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par l'Imprimerie Yamaska

ABONNEMENT  
A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année... \$1.50  
Ailleurs au Canada... 1.00

3e LE NUMERO  
En vente chez MM. St-Jean & Frères et H. Barré, marchands de journaux.



## Rien n'égale le MINARD

TRIOMPHE DE LA DOULEUR  
pour les douleurs et contusions

La première chose à faire lorsque vous vous faites mal, c'est d'appliquer du célèbre Liniment Minard. Il est antiseptique, calmant, curatif et soulage immédiatement. L'éditeur d'une des meilleures revues agricoles des provinces maritimes, au cours d'une lettre qu'il nous adressait, dit : "Je dois dire que je ne connais pas de médicament qui a maintenu sa réputation depuis si longtemps que le fait le LINIMENT MINARD. Il a été le remède certain dans notre famille aussi loin que vont mes souvenirs et il a survécu à la concurrence d'une douzaine de pseudo-imitations."  
MINARD LINIMENT CO. LIMITED  
Yarmouth, N.E. F5

## A LOUER

Un joli logement de cinq appartements, situé au No 6 rue Viger  
Pour informations, s'adresser au bureau du Clairon. jno

Tel. Magasin 525 :: Tel. Résidence 593

## P. RAVENELLE

Marchand de chaussures et cuir,  
SELLIER ET CORDONNIER  
Agent pour la chaussure  
"INVICTUS"  
SUCCESSEUR DE B. BELANGER  
135 Rue Cascades  
ST-HYACINTHE.  
5 fév-6 août

## J. S. Beudet

Notaire.  
Argent à prêter. — Assurance  
3 RUE DU PALAIS,  
ST-HYACINTHE P.Q.  
-6-18

## TERRAINS A VENDRE

Emplacements de 50 pieds de front à vendre sur la rue Girouard. S'adresser à :

MADAME L. B. COUCKE,  
368 rue Girouard. jno

## PACIFIQUE CANADIEN

LES TRAINS LAISSENT MONTREAL  
GARE WINDSOR  
TOUS LES JOURS POUR  
Ottawa, Toronto, Detroit, Chicago, Sault-Ste-Marie, Duluth, St-Paul Minn., North Bay, Cobalt.

Aussi  
Winnipeg, Vancouver, Victoria, Seattle, et les stations intermédiaires.

Tous les trains sont pourvus des équipements les plus modernes. Pour informations, s'adresser à :

J. E. MORIN  
92, rue Mondor, Téléphone 70

J. Arthur Archambault Ernest Robitaille  
Rés. : Tel. Est 5615w Rés. : Tel. Las. 1501-s4

## ARCHAMBAULT & ROBITAILLE

COMPTABLES  
CI-DEVANT DU BUREAU DE L'INSPECTEUR DE L'IMPOT SUR LE REVENU, DISTRICT DE MONTREAL.  
Spécialité :  
Rapports sous la loi de l'Impôt sur le Revenu et sous la loi taxant les profits d'affaires.  
180 RUE SAINT-JACQUES, CHAMBRE 302  
MONTREAL.  
3d 1920 au 3d 1921

# Parlons raison

## Psychologie de l'annonce.

La mentalité publique paraît de nos jours dans un tel état d'ébranlement nerveux qu'elle a fait dire à Lloyd George : "Les peuples semblent être frappés du choc des obus." L'exagération envahit tous les domaines et cause partout des résultats néfastes : l'art dentaire en ressent les suites que l'annonce répercute. Les réclames attrapés-nigauds émaillent par-ci par-là la grande presse et, faute de science, l'on fait miroiter le plus grand nombre possible d'appartements aux murs dorés (sans oublier les coins d'escaliers), à l'outillage mystérieux, comme si la clientèle allait voir un dentiste pour admirer les appartements du propriétaire. Souvent des prix de bazar, s'alignent pour leurrer le client, dominés de portraits de sibylles à faire rêver des soldats en goguette, tout comme si la face humaine se passait au moule.

La plus grande découverte des temps modernes—la télégraphie sans fil—fut cependant faite par Branly dans un rez-de-chaussée. C'est la science et l'étude qui fait l'homme de profession. Personne ne veut travailler de nos jours et la preuve, c'est qu'on ne parle que de grèves dans les journaux. Certains professionnels trop souvent sont atteints de cette paresse néfaste et ils sont partout : au club, au jeu, à la jouissance, mais jamais dans les livres et à l'étude. Edison a dit cependant que la science se compose de 98% de transpiration et 2% d'inspiration. Faute de science pour attirer la clientèle l'on se rabat sur toutes sortes de demi-moyens parfois saugrenus, ou pour le moins peu sérieux, qui éclaboussent souvent leur auteur.

Le public a le droit d'être traité honnêtement. Les inventions du Dr Fournier sont à l'encontre des légèretés de l'annonce, et les clients qui viennent à ses bureaux de tous les coins du pays et d'ailleurs sont la preuve journalière de l'appréciation de ses découvertes.

## Les dentiers.

Qui dit dentiste dit dentier : l'un inclut l'autre. Il est question dans "Parlons science", des principales ruses malhonnêtes touchant le matériel pour fabriquer cette pièce de prothèse. Quant aux études et observations, recherches, connaissances anatomiques et dynamiques de la bouche cela dépasse les notions d'un grand nombre de dentistes.

Il vient de se former aux Etats-Unis une association nationale de dentistes qui vont s'occuper seulement de dentistes. Pour y appartenir il faut être choisi par la direction et payer \$100 (somme qui n'est jamais retournée). Après un an de postulat, si le candidat est reconnu être réellement un inventeur, un travailleur qui peut rendre service, il est alors déclaré membre. L'association compte à peine 20 membres sur 60,000 dentistes pratiquants aux Etats-Unis.

## Anecdote vécue.

Il y a quelques années un mécanicien dentaire se présentait, sur bill, pour être reçu dentiste. Comme il n'avait fait que des dentiers durant 18 années de sa vie, il était à présumer qu'il savait quelque chose sur ce sujet. En présence de 11 (onze) examinateurs la question suivante lui fut posée : "Vous mettez généralement une succion, communément appelée un cœur, dans le fond du dentier ?—Oui.—Où cela ?—Dans le plus creux du palais.—Quel est le meilleur endroit de ce plus creux du palais ?—Impossible d'avoir une réponse. C'est étrange, mais le plus étrange fut que des 11 examinateurs il n'y avait que le président et l'auteur de la question qui connaissaient la réponse. Ceci lève un coin du voile sur l'ignorance en cette matière.

Le Dr Fournier a tourné et retourné 500 pages, au moins, de littérature sur ce sujet des dentiers que contient sa bibliothèque. Il a reçu et reçoit mensuellement depuis 20 ans toutes les meilleures revues publiées sur cette matière. Il a de plus eu maintes conférences avec les sommités reconnues sur cette ligne. Pour compléter le tout et après avoir tout essayé il a finalement risqué sa vie dans une expérience sur lui-même, le 9 juin 1916, par l'implantation et la retention durant 19 jours d'une vis métallique dans la machoire supérieure et cela pour essayer de résoudre à jamais le problème de la retention des dentiers. C'est dire, en résumé, que les connaissances du Dr Fournier en fait de dentier sont aussi complètes que la science peut fournir à date.

## UNIQUE AU MONDE

"Extraction des nerfs dentaires absolument sans douleur en 5 ou 10 minutes, suivie immédiatement de l'obturation et de la prothèse complète en une seule séance."

La somme de mille piastres (\$1,000.00) sera versée au fonds de souscription en faveur de l'Université de Montréal sur production de la preuve que l'affirmation ci-dessus est erronée.

La personne (ou le groupe) qui fera cette épreuve avec succès recevra \$500.00 pour défrayer ses dépenses.

Extraction et plombage des dents sans douleur par le même procédé.

## Bureaux du Dr J.-N. PAUL FOURNIER

ST-HYACINTHE, Qué. : TELEPHONE 40

## ATTENTION

A louer pour fins de fabrication légère ou salle de réunion, 3 étages, de 50 x 27 pieds, chauffés et bien éclairés.

Peut être loués séparément, étage par étage, si désiré.

S'adresser à :  
O. LARIVIERE & CIE  
269 rue Cascades, Ville.

Bureau à St-Hyacinthe 9 RUE ST-DENIS  
Tél. Bell 141

Bureau à Montréal ch. 55, 97 ST-JACQUES  
Tél. Main 556

## Phaneuf & Poirier

AVOCATS  
MM. Phaneuf et Poirier sont à leur bureau de St-Hyacinthe les mercredis et samedis. jno

## MAISON A VENDRE

Belle propriété, au No 20 rue St-Pierre, village La Providence, 14 appartements, eau chaude aux trois étages, électricité, système à air chaud, améliorations modernes, grand terrain pour jardin.

S'adresser à Mme J.-B. Picard. jno

## GRAND CHOIX DE

Tapis, Prêlarts, Portières  
et Rideaux

Chez  
EUG. L. DESAUTELS  
222-226 Cascades, St-Hyacinthe

## SAPHO

POUDRE SAPHO  
Détruit mouches, coquerelles, poux, punaises, etc. Pas poison pour le monde. Echantillon envoyé pour 16 cts. en timbres.  
Liquide Sapho—Merveilleux pour mites et punaises. Détruit l'insecte et ses oeufs. Ne tache pas.  
Kennedy Mfg. Co. - 588 Huron Joliet, Montreal

## BIERES et PORTERS DOW

POUR LES VISITES.

## LE PACIFIQUE CANADIEN

Horaire des trains à la gare St-Joseph.  
8.50 a. m. vers Farnham.  
11.35 a. m. " St-Guillaume.  
3.50 p. m. " Farnham.  
6.35 p. m. " St-Guillaume.  
Cet horaire est d'après l'heure de la ville c'est-à-dire l'heure avancée.

Tous ces trains font le raccordement avec tous les trains pour les Etats-Unis, l'Ouest etc., à Farnham. Pour informations et achat de vos billets, veuillez vous adresser à

J. E. MORIN, Agent,  
23 1/2 Laframboise - St-Hyacinthe

## LIVRE

sur les Maladies des Chiens et comment les nourrir.  
Envoi gratis par l'auteur à votre adresse.  
Pionier American des remèdes pour les Chiens.  
H. CLAY-GLOVER Co., Inc.  
118 West 31st Street  
New-York, U.S.A.

## EXPOSITION GENERALE LES 16-17 AOUT 1921

### PRIX (Suite et fin)

Navets, 1 Jos. Lamoureux, 2 Ferme de l'Etoile.

Choux de Siam, 1 Wilfrid Beaugregard, 2 Ferme de l'Etoile, 3 Eugène Beaugregard, 4 Emile Boulay.

Carottes à fourrage, 1 Eugène Beaugregard, 2 Emile Boulay.

Citrouilles, 1 J. B. Messier, 2 Emile Boulay, 3 Nap. Bonin, 4 Jos. Lamoureux.

Squash (courges), 1 Horn. Bergeron, 2 Ferme de l'Etoile, 3 Eugène Beaugregard, 4 Raymond Choquette.

Melon, 1 Nap. Solis, 2 Jos. Lamoureux, 3 Eugène Beaugregard, 4 Inconnu.

Tomates, 1 Sophie Chapdelaine, 2 Eugène Beaugregard, 3 Joseph, Bouvier, 4 Ladislav Phaneuf.

Blé-d'Inde ensilage, 1 Jos. Michon, 2 Victor Desmarais, 3 Ferme de l'Etoile, 4 Stan. Desnoyers, 5 Zéphir Larivière.

Tabac en feuilles, 1 J. B. Messier, 2 Ladislav Phaneuf.

Savon du pays, 1 Henri Pelletier, 2 Nap. Michon, 3 L. Michon, 4 Jos. Lamoureux.

Collection de légumes, 1 Eugène Beaugregard, 2 Henri Pelletier, 3 Raymond Choquette, 4 Emile Boulay, 5 J. B. Messier.

Choux à fourrage, 1 Jos. Michon, 2 Jos. Gauvin, 3 Eugène Beaugregard.

Bouquet de fleurs coupées, 1 Sophie Chapdelaine, 2 Raymond Choquette.

Collection de fleurs coupées, 1 Sophie Chapdelaine, 2 Ernest Lagassé.

### MANUFACTURE DOMESTIQUE

Etoffe de laine pure du pays non foulée, 1 Rodrigue Beaugregard, 2 Stanislas Desnoyers.

Etoffe de laine du pays, foulée et croisée, 1 Dme Chs. Desnoyers, 2 Stanislas Desnoyers, 3 Charles Messier.

Toile du pays, 1 André Desrosiers, 2 Raymond Choquette, 3 Stanislas Desnoyers.

Flanelle du pays, non pressée, 1 Rodrigue Beaugregard, 2 Victor Desmarais, 3 Emile Boulay.

Tapis du pays, catalogne, 1 Eugène Beaugregard, 2 Emile Desnoyers, 3 Ernest Lagassé.

Tapis de fantaisie fait au crochet, 1 Raymond Choquette, 2 Mme Chs Desnoyers, 3 Richard Monast.

Tapis fait à l'aiguille, 1 Sophie Chapdelaine, 2 Casimir Leblanc, 3 Victor Michon.

Tapis du pays, autre que catalogne, 1 Emile Desnoyers, 2 Stanislas Desnoyers, 3 Elphège Lagassé.

Essuie-mains en toile du pays, 1 Emile Desnoyers, 2 Wilfrid Hébert, 3 Mme Chs Desnoyers.

Nappe de toile du pays, 1 Chs Messier, 2 Stanislas Desnoyers, 3 André Desrosiers.

Drap de laine, 1 Mme Chs Desnoyers, 2 Stanislas Desnoyers, 3 Octave Ménard.

Couverte de coton, 1 Wilfrid Hébert, 2 Stanislas Desnoyers, 3 J. B. Messier.

Drap laine et coton, 1 Wilfrid Hébert, 2 Oct. Ménard, 3 Stanislas Desnoyers.

Couvrepiéd piqué, 1 André Desrosiers, 2 C. Lemoine, 3 Ladislav Phaneuf.

Chale de laine, 1 Oct. Ménard, 2 André Desrosiers, 3 J. B. Messier.

Couverte à cheval, 1 Damase Beaugregard, 2 Eugène Beaugregard, 3 E. Colpron.

Chaussettes de laine, 1 André Desrosiers, 2 Emile Desnoyers, 3 Dame Chs Desnoyers.

Laine en branche, 1 Wilf. Hébert, 2 Oct. Ménard, 3 Emile Desnoyers.

Couvertes nappées en laine, 1 Stanislas Desnoyers, 2 Emile Desnoyers.

Couvertes nappées en laine et coton, 1 Ernest Lagassé, 2 Emile Desnoyers, 3 Stanislas Desnoyers.

Couvertes fleuries, 1 Damase Beaugregard, 2 J. B. Messier, 3 Wilf. Hébert.

Ouvrage en cheveux, 1 Stanislas Desnoyers, 2 Sophie Chapdelaine, 3 André Desrosiers.

### OUVRAGE DE FANTAISIE

Broderie en soie, 1 Emile Desnoyers, 2 Ernest Lagassé, 3 Sophie Chapdelaine.

Broderie en fil, 1 Raoul Picard, 2 Ernest Lagassé, 3 C. Lemoine.

Tricot en laine du pays, 1 Wilf. Hébert, 2 Ernest Lagassé, 3 Stanislas Desnoyers.

Tricot en coton, Ernest Lagassé, 2 Zéphir Larivière, 3 C. Lemoine.

Dentelles modernes, 1 Ernest Lagassé, 3 Richard Monast, 3 Casimir Leblanc.

Ouvrage en cir ou en sel, 1 Sophie Chapdelaine, 2 Dme Paul Heins, 3 Stanislas Desnoyers.

Ouvrages à brins tirés, 1 C. Lemoine.

Ouvrages faits au filet, 1 André Desrosiers, 2 Sophie Chapdelaine, 3 Stanislas Desnoyers.

Ouvrages faits au filet [Tatting], 1 Ernest Lagassé, 2 C. Lemoine, 3 Ferme de l'Etoile.

Ouvrages en peinture, 1 Stanislas Desnoyers, 2 Eugène Beaugregard, 3 Ernest Lagassé.

Coussins, Mde Adhémar Lussier, 2 C. Lemoine, 3 Wilf. Hébert.

Ouvrage en laine glacée, J. B. Messier, 2 C. Lemoine.

Ouvrages de fantaisie autres que ceux ci-dessus, 1 Sophie Chapdelaine, 2 C. Lemoine, 3 Dme Paul Heins, 4 Mde Adhémar Lussier.

### Un Conseil maternel

Quand une mère a employé une fois les Tablettes Baby's Own pour ses petits, elle est toujours heureuse de les recommander aux autres. Son conseil, donné après un essai attentif, peut être immédiatement suivi et est suivi de bons résultats. Les Tablettes sont douces et complètement laxatives et elles ne manquent jamais de régler les intestins et d'adoucir l'estomac. Elles font toujours du bien—elles ne peuvent faire de mal aux plus jeunes bébés. A leur propos, Mme P. Laforest, Saint-Nazaire, Qué., écrit : "Pendant trois mois mon bébé fut constipé et criait constamment. D'après le conseil d'une amie je lui donnai des Tablettes Baby's Own et maintenant à l'âge de cinq mois, il est parfaitement bien et pèse vingt livres. Je suis enchantée de pouvoir conseiller aux autres mères de les employer".

Elles sont vendues par les marchands de remèdes ou envoyées par la poste à raison de 25 cents la boîte par The Dr William's Medicine Brockville, Ont.

### LOGEMENTS A LOUER

De beaux logements, de 4 à 5 appartements situés sur les rues Cascades et St-Dominique. Pour informations, s'adresser au No 28 Bourdages jno

# Commission des Liqueurs

## Exceptions à la Loi en faveur des Hôpitaux, Médecins, Chirurgiens, Chirurgiens-Dentistes, Médecins-Vétérinaires, Pharmaciens

LA Loi des Liqueurs de Québec qui limite à une bouteille la quantité d'alcools ou de spiritueux pouvant être vendue par la Commission et livrée dans un de ses établissements, ou par elle expédiée dans la province, fait exception en faveur des:

**Hôpitaux**—Toute personne ayant charge d'un hôpital reconnu comme tel par la Commission, a le droit d'administrer à ses patients des liqueurs alcooliques et de leur en charger la valeur. (Art. 31—Clause 1).

**Les Médecins, Chirurgiens, Chirurgiens-Dentistes, Médecins-Vétérinaires, peuvent acheter des alcools en plus grande quantité qu'une bouteille, en vertu de l'Article 45—Clause 1 qui se lit comme suit:**

"Aucune disposition de la présente loi n'empêche une personne exerçant en la province la médecine, la chirurgie ou l'obstétrique et enregistrée comme telle en vertu de la Loi Médicale de Québec ou licenciée comme telle par l'Association Homéopathique de Montréal.

Ou une personne licenciée en Chirurgie-dentaire et inscrite comme telle dans la province;

Ou une personne exerçant la profession de médecin-vétérinaire et inscrite comme telle en vertu de la Loi des Médecins-Vétérinaires de la Province de Québec,—

d'acheter des alcools en plus grande quantité qu'une bouteille et de s'en servir pour des fins de dissolution ou de stérilisation dans sa propre pratique, ou dans une préparation pour traitement externe qu'elle donne elle-même, et d'acheter du brandy, tel que défini dans la Pharmacopée Britannique, ou du Guildive (rhum), pour usage dans la Composition de ses remèdes;—toutefois, cette personne ne peut vendre ces alcools ou spiritueux autrement qu'en les employant elle-même aux fins susdites".

**Les Pharmaciens** bénéficient de l'exception prévue dans la Clause 2 de l'Article 45 de la loi, qui se lit comme suit:

"Aucune disposition de la présente loi n'empêche une personne inscrite comme licenciée en pharmacie conformément à la Loi de pharmacie de Québec, et ayant une pharmacie;

a. d'acheter des liqueurs alcooliques en plus grande quantité qu'une bouteille, pour ses préparations médicales, officinales ou pharmaceutiques, pourvu qu'elle ne vende pas ces liqueurs alcooliques autrement qu'en les employant elle-même aux fins susdites;

b. d'acheter de l'alcool éthylique à quatre-vingt-dix pour cent rectifié, mentionné dans la Pharmacopée Britannique, en plus grande quantité qu'une bouteille, et vendre cet alcool pour des fins d'obstétrique ou d'antiseptie seulement, en quantité n'excédant pas deux onces, sur prescription d'un médecin autorisé à pratiquer la médecine dans la province, ou sur son simple certificat, si la vente lui est faite personnellement,—pourvu que cette vente ait lieu pendant les heures et les jours où la Commission ne peut vendre".

La loi stipule, Art. 45, Clause 3, que "toute personne mentionnée au présent article doit acheter ces liqueurs alcooliques directement de la Commission. Celle-ci peut à sa discrétion, refuser de vendre la quantité demandée".

### Commission des Liqueurs de Québec

Cette annonce n'est pas publiée dans le but de favoriser la vente d'aucun alcool, mais dans le but de faire connaître au public cette nouvelle loi et d'obtenir sa coopération.

**AVIS** La Commission informe le public que tous ses employés sont porteurs des moyens d'identification nécessaires. Toute personne qui se présenterait sans être porteur de cette pièce officielle devra être considérée comme un imposteur.

La prochaine annonce traitera des DEFENSES DE VENDRE DE BOISSONS ALCOOLIQUES.

### La maison

## G. E. WINGENDER

La Maison G. E. Wingender, de St-Guillaume d'Upton, vient aux conditions les plus faciles, de faire l'acquisition de 900 monuments funéraires, en marbre et granit, monuments tout faits, qu'elle est par conséquent en mesure de vendre 50% meilleur marché que partout ailleurs. Au public de profiter de cette occasion.

**PAUL WINGENDER,  
Gérant.**

30s 7-14oct.

Canada  
Province de Québec  
District de St-Hyacinthe  
COUR SUPERIEURE

Dame Marie Aglaé Laurence Brunet, de St-Hilaire, district de St-Hyacinthe, épouse séparée de biens de Joseph Edouard Martial Desrochers, notaire, du même lieu; la dite Dame dument autorisée par son dit époux à ester en justice aux fins des présentes

VS

Flavien Tétrault, ci-devant menuisier, de St-Hilaire, district de St-Hyacinthe, et maintenant résidant aux Etats-Unis d'Amérique

Défendeur

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois.

St-Hyacinthe, 29 Septembre 1921

Fontaine et Chagnon  
Avocats de la demanderesse

H A Beaugregard  
P. C. S.

## Chemin de Fer National du Canada



La Voie Nationale

# A Travers le Canada

Le Continental Limité  
Dép. de Montreal, Gare Bonaventure

9 hrs du soir, Tous les jours

Le Service le Plus Rapide

Route Courte  
Voie Supérieure  
Service Supérieur

Matériel Roulant en Acier

Wagons-panorama, à bibliothèque et compartiments, wagons-lits modernes, wagons-lits touristes, wagon-restaurant, wagons-colons et wagons ordinaires—voie directe.

Pour billets et informations adressez-vous à l'agent le plus proche du C. N. R. ou écrivez au département général des voyageurs à Montréal.



## Chronique Municipale

### SEANCE SPECIALE DU 3 OCT.

Comme le maire Bouchard avait refusé d'approuver et de signer le règlement No 318, voté à la séance du 28 septembre dernier par MM. Solis Surprenant, Sylvestre, Pothier Augustin et Davignon, règlement inique portant le taux de la taxe foncière générale d'administration de 85 cents à \$1.40 dans le cent dollars, il dut être soumis de nouveau au conseil pour reconsidération, et c'est ce qui a eu lieu lundi soir, à une séance spéciale. Le maire et tous les échevins étaient présents à cette séance.

Après la lecture de l'avis de convocation de cette séance spéciale du conseil et du certificat de signification du dit avis au maire et aux échevins par le constable Picard, le greffier donna lecture d'un document que nous publions en première page, et dans lequel le maire Bouchard expose les raisons pour lesquelles il a refusé d'approuver et de signer le règlement No 318.

Cette lecture est suivie de celle d'une lettre de l'avocat de la corporation, qui dit que le conseil n'a pas le droit, légalement, d'imposer les contribuables de St-Hyacinthe plus qu'il ne faut pour pourvoir aux obligations et aux besoins courants de la Cité.

L'échevin Solis se lève quand même, et propose de nouveau l'adoption du règlement No 318, proposition que seconde une fois encore l'échevin Sylvestre.

Le maire Bouchard, qui est plus particulièrement chargé du soin des intérêts des contribuables de St-Hyacinthe et qui a à cœur l'accomplissement fidèle de son devoir de premier magistrat, revient à la tâche pour essayer de faire enfin comprendre aux membres de la majorité du conseil l'inopportunité, l'iniquité et l'illégalité du règlement en question. Il donne de nouveaux chiffres que personne n'ose contredire, et il est clairement démontré que l'état financier de la ville est bien loin d'être déplorable comme on essaie de le faire croire dans un but purement de capital politique.

Le maire va plus loin. Il met qui que ce soit au défi de contester la véracité des chiffres qu'il a fait parler pour démontrer que la ville de St-Hyacinthe est en état de faire face à toutes ses affaires honorablement sans que l'on ait à prélever une taxe exorbitante de \$1.40 dans le cent dollars. Et, dit-il, si, à la fin de cette année, nous ne sommes pas capables, en laissant la taxe à une piastre comme elle était auparavant, de boucler notre budget et de rencontrer toutes nos obligations, je m'engage à donner \$500 00 pour les pauvres de St-Hyacinthe.

On n'essaie pas de refuter un seul chiffre du maire ; et on n'ose pas plus relever son défi : on a conscience de ne pas en être capable. Mais il faut se venger de la population de St-Hyacinthe qui se range du côté de M. Bouchard et abandonne Louis Augustin et sa suite. C'est une offense insupportable pour ces messieurs qui se prétendent des dieux dignes d'idolâtrie. Les victimes sont toutes trouvées : pressurons les citoyens. Et, c'est ce que l'on fait.

Il s'agit d'adopter ou de rejeter définitivement le règlement No 318. MM. Benoit, Guillet, Côté et Payan refusent de l'approuver, cependant que MM. Solis, Surprenant, Sylvestre, Pothier, Augustin et Davignon prononcent le mot qui les marque au front : pour, pour, pour, pour, pour, pour !!!

Et, l'iniquité est consommée.

### SEANCE REGULIERE DU 5 OCT.

Sont présent : Son Honneur le Maire Bouchard, et les échevins Benoit, Guillet, Solis, Surprenant, Sylvestre, Côté, Payan, Pothier, Augustin et Davignon.

Lecture des minutes des séances tenues les 21 et 28 septembre 1921. Ces minutes sont adoptées à l'unanimité.

Lecture de la lettre du gérant local de la compagnie de téléphone Bell, au sujet de la demande d'augmentation des taux.

Il est proposé par l'échevin Solis, appuyé par l'échevin Sylvestre, et résolu à l'unanimité que le greffier soit autorisé à écrire au secrétaire de l'Union des Municipalités Canadiennes, pour lui dire que le conseil s'oppose à l'augmentation des taux de la compagnie de téléphone Bell, et lui demander de présenter cette opposition à la Commission des Chemins de Fer du Canada.

Lecture du certificat donné à M. Camille Frédéric, par M. René Morin, secrétaire de la Société d'Agriculture.

Il est proposé par l'échevin Pothier, appuyé par l'échevin Guillet, que l'usage de la maison de la Cité située au parc Laframboise, soit cédé gratuitement à M. Camille Frédéric, jusqu'au premier mai 1922. Adopté, l'échevin Surprenant votant contre.

Le rapport de police, feu, hygiène et fourrière, pour le mois de septembre dernier, est lu et déposé aux archives.

Lecture d'une requête demandant un canal d'égoût sur la rue St-Michel, entre la rue St-Louis et la rivière ; et du rapport du surintendant. Ces documents sont laissés sur la table pour rapport supplémentaire.

Lecture du rapport du surintendant sur le coût des travaux nécessités par l'exhaussement de la rue Laframboise, entre le chemin de fer et la rue Delorme; référé à l'ingénieur pour plan, devis et rapport.

La lettre de l'Association des Manufacturiers, sur la crise du chômage, est lue et laissée sur la table. L'échevin Payan donne avis qu'à la prochaine séance, il proposera que la somme de \$150.00 soit mise à la disposition du comité d'aqueduc, pour poser une conduite d'eau de six pouces sur la rue Delorme jusqu'à la rue Lamothe.

L'échevin Solis donne avis qu'à la prochaine séance il proposera une résolution à l'effet d'engager monsieur J. B. A. Gougeon, comptable, expert de la Cité de Montréal, pour remplir le mandat, faire l'examen et accomplir l'ouvrage mentionné dans la résolution de M. Solis, au prix convenu de \$2.50 de l'heure, dépenses personnelles comprises, avec tous les pouvoirs pouvant lui permettre de remplir tel mandat à lui confié, avec efficacité et d'une manière complète et concluante, et qu'une somme de \$1500.00 soit votée à cette fin.

Il est proposé par l'échevin Solis, secondé par l'échevin Augustin, et résolu à l'unanimité que le rapport des auditeurs, en date du 19 avril 1921, soit adopté.

Suit la lecture des comptes, et la séance est levée.

### SOIREE AU PATRONAGE

Jeudi soir, 13 courant, au Patronage St-Vincent de Paul, aura lieu une intéressante soirée, sous les auspices des Artisans Canadiens-Français de cette ville, pour célébrer le triomphe de l'offensive qui a eu lieu dernièrement à St-Hyacinthe, offensive de recrutement. Il y aura chant, musique, comédie, etc.

On profitera de cette fête pour faire l'installation d'une succursale de Dames, et aussi pour décorer les membres recruteurs qui se sont distingués dans la dernière offensive.

### BOUCHARD VS LA TRIBUNE

A l'ouverture de la Cour Supérieure, à St-Hyacinthe, mardi, on a commencé à entendre une cause de M. T. D. Bouchard contre le journal "La Tribune" de St-Hyacinthe. Il s'agit, dans cette cause, d'une accusation pour libelle.

On prétend qu'en date du 13 septembre 1918, un article libelleux de nature à causer de graves préjudices au plaignant, intitulé "Le Charbon et la Commission Bouchard", et signé Eugène Chartier, a paru dans le journal "La Tribune", alors qu'à ce journal l'on savait, ou que l'on devait savoir du

moins, que les insinuations malveillantes et les accusations contenues dans cet article et dirigées plus particulièrement contre le président de la commission, M. T. D. Bouchard, étaient fausses et d'information tendancieuse.

Ainsi, dans cet article, on porte à croire que M. Bouchard a profité de sa position de président de la commission pour remplir la cave du Corona de charbon anthracite, alors que des centaines de familles et d'organisations commerciales en avaient à peine suffisamment pour les premières semaines de l'hiver. Il y est aussi fait mention "qu'un wagon de plus de 40 tonnes aurait été réexpédié de St-Hyacinthe à telle ville de l'Ontario, pour le bénéfice d'un beau-père quelconque", et cela "au su et au vu de la Commission Locale du Combustible".

En conséquence, M. Bouchard réclame au journal "La Tribune" des dommages-intérêts pour le montant de \$500.00

Plusieurs témoins ont été entendus, tous de la part du plaignant. La défense a déclaré qu'elle n'était pas prête à procéder immédiatement et a demandé l'ajournement de la cause, ce qui lui a été accordé difficilement. Mais, enfin, la Cour a consenti à ajourner la cause à mardi prochain, 11 octobre courant.

### ACCIDENT A LA PENMAN

Mercredi matin, un employé de la Penman, M. Aldéi Lord, a été victime d'un accident alors qu'il était à couper du coton. Il s'est coupé à une main, et le docteur Viger, mandé en toute hâte, a dû lui faire trois points de couture.

### DERNIERE PARTIE

La dernière grande partie de base-ball, pour cette année, à St-Hyacinthe, sera jouée dimanche prochain, entre les clubs St-Hyacinthe-Bronx-Sox et Trois-Rivières.

Le club Trois-Rivières, ont se rappelle, est venu rencontrer le club local, le jour de la Fête du Travail. La partie avait été on ne peut plus contestée, puisqu'elle s'était terminée par un score de 9 à 8 en faveur du St-Hyacinthe. Dimanche, le Trois-Rivières revient à St-Hyacinthe avec une équipe encore renforcée. Il aura comme batterie Ryan, le fameux lanceur gaucher, Marchand et Laroche. De son côté, le St-Hyacinthe aura Lindsay, Gross, Perry, Bowden et Bousquet. On peut s'attendre que cette dernière partie en sera une belle.

Quoique le club local ait eu à subir deux défaites successives en jouant contre le St-Arsène, s'étant fait battre à Montréal, le jeudi, 29 septembre dernier, par un score de 6 à 1, et à St-Hyacinthe dimanche, dernier, par un score de 6 à 3, il est plein de confiance et s'attend de renvoyer le Trois-Rivières avec une défaite.

### SEANCE SPECIALE

Mercredi prochain, 12 octobre, il y aura séance spéciale du conseil municipal, afin de prendre en considération les plaintes qui ont été faites pour faire ajouter des noms sur les listes électorales provinciales, ou pour en faire retrancher. Il est bien important que tous ceux qui ont reçu un avis les concernant soit dans un cas ou dans l'autre, se fassent un devoir d'être présents à cette séance du conseil. Leur présence, non seulement facilitera la prise en considération de ces plaintes, mais les personnes au sujet desquelles des plaintes ont été faites, peuvent, mieux que personne, prouver leur identité et leur droit de vote.

### CHAMBRES A LOUER

Deux belles chambres à louer. S'adresser au No 237 rue Girouard, Ville.

7 et 140

### VOL PEU BANAL

Il y a les chiens policiers, mais il y a aussi les chiens voleurs ; et c'est peut-être parce que ces derniers existent que les premiers ont leur raison d'être.

A St-Hyacinthe, il y a bien un chien policier : il appartient à notre ami, M. Victor Hébert, entrepreneur en plomberie et ferblanterie. Mais, Moloss ne fait pas de service régulier.

Si nous n'avons pas de chiens policiers de service régulier, nous avons au moins un chien voleur opérant irrégulièrement. C'est ce qu'a constaté une dame de cette ville, samedi dernier. Après avoir magasiné, elle retournait chez elle quand elle s'aperçut la disparition d'une sacoche, contenant une vingtaine de dollars. Elle revint sur ses pas, et elle aperçut bientôt l'objet qu'elle recherchait anxieusement, sur le trottoir, en face du magasin L. A. Breton, et aussi un petit chien, non pas très joli mais au regard intelligent accroupi sur son arrière-train, qui reluquait la sacoche gisant sur le trottoir.

La dame trouva d'abord le spectacle assez comique, mais lorsqu'elle s'approcha de sa sacoche, le petit chien, avec une agilité moqueuse, sauta près du réticule, le prit prestement entre ses dents, et se mit à courir dans la direction du logis de son maître.

Tout interloquée, la dame demanda l'aide des personnes qui se trouvaient près de là, pour arrêter le voleur dans sa course. Un des fils du propriétaire du chien, un jeune Brodeur, entendit les appels de la dame et partit à la poursuite du fuyard. Il réussit à le rattrapper et malgré les résistances supplantes du caniche voleur, il lui fit rendre à César ce qui appartenait à César, à la grande satisfaction de la dame.

La morale de ce petit fait-divers : Mesdames, si vous rencontrez le petit chien noir, gare à vos saccosches. On le reverra sûrement sur la rue, car nos codes modernes ne prévoient pas comme les anciens à la mise en accusation des animaux voleurs devant nos tribunaux de justice criminelle, et ceci tout probablement parce qu'on a jugé que les hommes leur donneraient suffisamment de besogne.

### PERSONNEL

M. et Mme A. Robert, ainsi que Mlle Berthe Picard, tous de Montréal, étaient à St-Hyacinthe, dimanche dernier, en visite chez M. le constable Picard.

Mlle Marie-Ange Hotte, d'Upton, était de passage en notre ville cette semaine en promenade chez M. E. Cartier, tailleur.

### LA TEMPETE

La tempête de vendredi dernier a causé de grands dommages à St-Hyacinthe et dans les environs. Plusieurs granges ont été endommagées. Les fils électriques et téléphoniques ont été brisés en plusieurs endroits, et des arbres ont été déracinés ou cassés. C'est aussi au cours de cette tempête qu'un novice du noviciat des Frères du Sacré-Coeur de cette ville a trouvé la mort. Il a été brûlé par un fil électrique qui s'est cassé.

### DE PASSAGE

M. Joseph-P. Vandal, de Dollar Bay, Michigan, est revenu au Canada, après une absence de 45 ans. Né à St-Simon de Bagot, M. Vandal est un ancien élève du séminaire de St-Hyacinthe. C'est après avoir étudié dans cette importante maison d'éducation qu'il est parti pour aller demeurer à Michigan.

M. Vandal est actuellement à St-Hyacinthe, en visite chez son neveu, M. le constable Jodoin, et fait le tour de ses parents et amis. Il partira bientôt pour Halifax, où il est envoyé par le gouvernement, puis se rendra aussi à Worcester,

Springfield, New-York, et plusieurs autres endroits, pour y visiter des parents.

FAVEUR OBTENUE par l'intercession de Ste-Jeanne d'Arc avec promesse de publier.

### BEURRE ET FROMAGE

Deux cents colis de beurre ont été vendus à St-Hyacinthe, samedi dernier, à raison de 34½ cts la livre, soit 1 ct de plus que la semaine précédente ; et on a vendu 400 boîtes de fromage au prix de 14½ cts, soit 1½ ct de plus qu'à la précédente vente aux enchères.

### UN VOLEUR AUDACIEUX

Mercredi soir, un jeune homme se présentait chez Mme Louis Reeves, qui loue des chambres à St-Hyacinthe. Cette dame demeure sur la rue Girouard, en face du parc Dessaulles. Ce jeune homme qui est un étranger, demanda à louer une chambre, disant qu'il était peintre de son métier et qu'il travaillait actuellement au couvent de la Présentation. On lui loua une chambre, et il paya immédiatement \$2.50 pour une semaine.

Hier matin, on trouva que le jeune homme était un peu en retard à se lever pour se rendre à son ouvrage, mais comme on n'avait pas à y voir, on ne s'en occupa pas. Le chambreur en question avait son idée. Il se leva seulement lorsqu'il se sentit seul à l'étage où il avait sa chambre, et c'est alors qu'il fit l'inspection des chambres voisines de la sienne. Il entra dans celle d'une dame Gaucher, qui possédait un magnifique manteau seal en avec colerette en alaska d'une valeur de \$550.00. Il s'empara sans que personne en eut connaissance. Il mit aussi la main sur une montre pour homme et sur une à bracelet, puis il se décida à partir au plus tôt, comme c'était le mieux qu'il avait à faire.

On a bien vu sortir le jeune homme et prendre la rue Girouard avec une valise à main, mais qui pouvait se douter que ce chambreur était un voleur. Ce n'est que lorsque Mme Gaucher retourna dans sa chambre et qu'elle ouvrit sa garde-robe pour prendre du linge qu'on s'aperçut qu'un vol venait d'être commis. Aussitôt, on donna l'alarme au chef Bourgeois. Il était alors près de 10.20 hrs de l'avant-midi, et un train allait bientôt partir pour Montréal. Le chef se fit aussitôt conduire à la gare du Grand Tronc. Comme il y arrivait, le train partait. Le conducteur, au signal du chef, fit arrêter le train, et on le fouilla, mais on n'y trouva pas le voleur. Il aurait pris un train plus à bonne heure, selon l'opinion du constable Boucher, qui était à la gare au train de 9.50 hrs, et qui dit, après la description qui a été donnée de l'individu en question, qu'un homme répondant à cette description a pris le train de 9.50 hrs.

Nos policiers ont passé toute la journée d'hier à faire toutes les recherches possibles, mais, ce matin, on nous informe qu'on n'a pas encore réussi à pincer ce voleur audacieux.

### PROCHAIN MARIAGE

M. et Mme Jos Lussier ont le plaisir d'annoncer, pour le 18 courant, le mariage de leur fille Alva, avec M. Louis-Philippe Trudeau, fils de M. et Mme R. A. Trudeau.

### BIENVENUE AU DR CARTIER

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue au Dr Cartier, beau-père de notre concitoyen, le Dr J. E. A. Collette, qui a décidé de venir s'établir au milieu de nous.

Le Dr Cartier est très avantageusement connu à St-Hyacinthe. C'est un ancien député du comté, et il a été pendant plusieurs années percepteur du revenu fédéral, au bureau du gouvernement en notre ville.

En venant s'établir parmi nous,

le Dr Cartier entend continuer la pratique de sa profession. Nous ne doutons pas qu'il recevra tout l'encouragement que lui méritent sa science et sa longue expérience en médecine. Il sera à la disposition du public en tout temps. Le soir, on le trouvera à son bureau, à sa résidence de la rue Girouard, No 256. Pendant le jour, le Dr Cartier se tiendra à la pharmacie du Dr Collette, rue Cascades, où il aura aussi un bureau.

Encore une fois, bienvenue au Dr Cartier, et que le succès lui rende la vie très agréable à St-Hyacinthe.

## ETAT CIVIL

### Cathédrale

#### BAPTEMES

Sept. 30. — Saitl, Bernard, Roger, fils de Arthur Sansoucy et de Adrienne Roy, Parrain et marraine, Saitl Sansoucy et Louisa Hébert.

Oct. 1. — Marie, Madeleine, Délia, fille de Henri Janson et de Marie-Anna Beauregard, Parrain et marraine, Wilfrid Beauregard et Délia Jodoin.

" 1. — Marie, Rita, Rose, Alice, fille de Alfred Ayotte et de Marie-Louise Beaudoin, Parrain et marraine, Alfred Archambault et Blanche Jutras.

" 1. — Clément, M.-Julien, fils de Clément Riendeau et de Rosa Laflamme, Parrain et marraine, Hyacinthe Laflamme et Augustin Gervais.

" 2. — Joseph, Eloi, Hubéria, Basile, fils de Hubéria Robidoux et de Albina Hardy, Parrain et marraine, Joseph-Dieudonné Hardy et Eva Messier.

" 2. — Joseph, Paul, Roméo, fils de Arthur Choinière et de Albina Gendron, Parrain et marraine J. A. Gendron et Emma Bachand.

" 3. — Joseph, Louis, Gonzague, fils de Joseph Roussel et de Germaine Thériault, Parrain et marraine, Joseph Michaud et Albina Fontaine.

" 3. — Joseph, Jacques, René, Jules, fils de Horace Berthiaume et de Philomène Tourelot, Parrain et marraine, René Pelletier Alice Berthiaume.

" 4. — Marie, Guilberte, Rita, Giselle, fille de Alphonse Bourgeois, et de Emilia Bernard, Parrain et marraine, Ovide Bernard et Rita Bernard.

#### MARIAGE

Oct. 4. — Entre Victor Rodier, de St-Liboire, fils de Louis Rodier et de Vitaline Roireau, et Marie-Rose Payan dit St-Onge, fille de Joseph Payan dit St-Onge et de Rose-Anna Pelletier.

#### SEPULTURES

Sept. 26. — Louis Wester, fils de Bernard-Louis Wester et de Blanche-Aurore Cadotte, 5 jours.

" 4. — Monique Bélanger, épouse de Albert Chagnon.

#### L'ECOLE DES ARTS

Ainsi que nous l'annoncions la semaine dernière, la distribution des prix aux élèves de l'Ecole des Arts a eu lieu lundi soir de cette semaine, devant une assistance nombreuse dans la salle du Patronage. Comme toujours, cette séance de distribution des prix a obtenu un grand succès. Il y eut chant, musique et discours.

La semaine prochaine, il nous fera plaisir de commencer la publication de la longue liste de ceux qui ont mérité des prix. Ceci nous permettra, en même temps, de faire connaître les amis de l'Ecole des Arts, et qui prodiguent leur encouragement aux élèves qui en suivent les différents cours en donnant des prix.